

Politique relative à l'enfance de la Fair Future Foundation

Préambule

La Fair Future Foundation œuvre chaque jour pour améliorer la vie des populations vulnérables dans les régions ultra-rurales où l'accès aux ressources essentielles, à l'éducation et aux soins est limité.

Les enfants sont au cœur de nos interventions, car ils représentent l'avenir de ces communautés. Nous nous engageons à garantir la protection, le respect et le bien-être de chaque enfant, en ligne avec les principes des droits de l'enfant.

Cette **politique définit notre** approche en matière de protection de l'enfance dans le cadre de nos projets, et s'applique à toutes nos actions et à tous nos partenaires.

1. Protection contre le travail des enfants et l'exploitation

La Fair Future Foundation s'oppose strictement à toute forme de travail des enfants, d'exploitation ou d'esclavage. Les enfants sont des acteurs précieux dans leur communauté, mais ils ne doivent jamais être forcés à accomplir des tâches qui compromettent leur santé, leur développement ou leur éducation.

- **Interdiction du travail des enfants** : Aucune forme de travail forcé ou rémunéré impliquant des enfants n'est permise dans le cadre des projets de la Fondation. Les enfants ne doivent pas accomplir de tâches physiques lourdes ou dangereuses.
- **Participation volontaire** : Les enfants peuvent participer à des activités éducatives ou communautaires adaptées à leur âge, mais toujours sur une base volontaire, et sous la supervision d'adultes responsables.
- **Sensibilisation des communautés** : La Fondation travaille avec les parents, les enseignants pour sensibiliser aux risques du travail des enfants et promouvoir leur droit à une enfance protégée et à l'éducation.

2. Respect de l'intégrité et de l'intimité des enfants

La protection de l'intégrité et de l'intimité des enfants est au cœur de nos actions. Chaque enfant doit être traité avec dignité et respect, et toute atteinte à sa vie privée ou à son bien-être mental est inacceptable.

- **Respect de la dignité** : Les enfants doivent être respectés en tant qu'individus, sans discrimination. Aucun comportement abusif, physique ou émotionnel, ne sera toléré.
- **Protection de l'intimité** : La Fondation s'engage à respecter l'intimité des enfants dans toutes les circonstances. Les enfants ne doivent pas être exposés à des situations qui pourraient les gêner ou les mettre en danger.
- **Sensibilisation aux droits des enfants** : Nous éduquons les communautés sur les droits de l'enfant, en insistant sur leur protection contre toute forme d'abus ou de violence.

3. Éducation et formation des enfants

L'éducation est un droit fondamental pour chaque enfant et un pilier essentiel du développement communautaire. Nous nous engageons à encourager l'accès à

l'éducation et à offrir des opportunités d'apprentissage dans les zones où nous intervenons.

- **Promotion de l'éducation** : Nous soutenons l'accès à une éducation de qualité pour chaque enfant et veillons à ce que nos activités ne perturbent pas leur temps scolaire.
- **Activités éducatives adaptées** : Nos programmes incluent des activités éducatives sur la santé, l'hygiène et la prévention des maladies, adaptées à l'âge des enfants et à leur compréhension.
- **Renforcement des compétences locales** : Nous collaborons avec les écoles et les autorités locales pour offrir des formations qui permettent aux enfants de développer des compétences essentielles tout en favorisant leur bien-être.

4. Prévention des abus sexuels et protection de la sécurité

La sécurité des enfants dans tous les aspects de notre travail est une priorité absolue. Nous mettons en place des mesures strictes pour protéger les enfants contre tout risque d'abus sexuel ou de comportements inappropriés.

- **Sensibilisation à la sécurité sexuelle** : Nous engageons des professionnels formés pour parler de la santé sexuelle et reproductive de manière respectueuse et adaptée à l'âge des enfants.
- **Tolérance zéro envers les abus** : Toute forme d'abus sexuel est formellement interdite, et des mécanismes de signalement sont en place pour agir immédiatement en cas de soupçon ou de découverte d'abus.
- **Formation des équipes** : Tous les membres de notre équipe sont formés à identifier et prévenir les comportements à risque, et à signaler tout incident pour garantir la sécurité des enfants.

5. Implication des enfants dans les projets communautaires

Les enfants ont un rôle précieux dans la vie communautaire, et la Fair Future Foundation les encourage à participer à des projets adaptés à leur âge et à leurs capacités.

Participation volontaire et sécurisée : Les enfants ne participent à des activités communautaires que si elles sont sans danger et adaptées à leur développement. La participation est toujours volontaire et sous la supervision d'adultes.

Épanouissement et développement : Nous encourageons les activités qui renforcent le sens de la communauté et l'autonomie des enfants, tout en garantissant qu'aucune tâche ne mette en danger leur bien-être physique ou mental.

6. Supervision et responsabilités des adultes

Tous les adultes, en particulier les membres de la Fair Future Foundation et nos partenaires locaux, ont la responsabilité de veiller à la protection des enfants. Nos équipes doivent adopter des comportements exemplaires et garantir la sécurité et le respect des enfants en tout temps.

- **Formation continue des équipes** : Les équipes sur le terrain reçoivent une formation régulière sur les droits de l'enfant, les mécanismes de protection et les procédures de signalement.
- **Responsabilité collective** : Toute personne travaillant avec ou autour des enfants est tenue responsable de veiller à leur sécurité, leur respect et leur protection contre toute forme d'abus.
- **Collaboration avec les autorités locales** : Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités pour garantir que toutes les actions nécessaires sont prises en cas d'incidents ou de soupçons d'abus.

7. Protection de la santé des enfants

La santé physique et mentale des enfants est essentielle à leur développement. La Fair Future Foundation s'engage à les protéger des dangers liés à l'alcool, au tabagisme, et à d'autres comportements nuisibles.

- **Exposition à la fumée et au tabagisme** : Les enfants ne doivent pas être exposés à la fumée passive. Les adultes, y compris nos équipes, sont tenus de ne pas fumer en présence des enfants.
- **Prévention de la consommation d'alcool** : Les enfants ne doivent pas être exposés à la consommation d'alcool. Les adultes doivent montrer l'exemple en adoptant des comportements responsables dans tous les contextes de nos projets.
- **Exemplarité des équipes** : Nos équipes doivent incarner des modèles de comportements sains et responsables, en promouvant un mode de vie sain et un environnement sécurisant pour les enfants.
- **Sensibilisation à long terme** : Nous menons des campagnes éducatives pour informer les communautés des risques liés à l'exposition des enfants à l'alcool et au tabac, et encourager des habitudes de vie plus saines.

8. Droits à l'image et consentement

La Fair Future Foundation s'engage à respecter les droits à l'image des enfants. Toute utilisation de photos ou de vidéos mettant en scène des enfants doit être réalisée avec le plus grand soin, en veillant à protéger leur dignité et leur intimité.

À cet effet :

- **Consentement des parents ou tuteurs** : Dans la mesure du possible, nous demanderons l'autorisation explicite des parents ou des tuteurs légaux avant de capturer ou d'utiliser des images ou des vidéos d'enfants. Ce consentement devra être exprimé et documenté, garantissant une compréhension claire de la manière dont le matériel sera utilisé (*par exemple pour les reportages, les médias sociaux, les supports promotionnels*).
- **Consentement des enfants** : Lorsque cela est approprié, en particulier pour les enfants plus âgés, nous demandons également leur consentement, en veillant à ce qu'ils se sentent à l'aise avec le fait d'être photographiés ou filmés.
- **Respect de la vie privée** : Les photos ou vidéos qui pourraient compromettre la vie privée, la sécurité ou la dignité d'un enfant ne seront jamais utilisées. Cela inclut tout contenu représentant des enfants dans des situations vulnérables.
- **Anonymat si nécessaire** : Dans certains cas, notamment dans des situations ou des contextes sensibles, la Fondation peut choisir d'anonymiser les visages ou les identités des enfants afin de protéger leur vie privée.

En respectant ces principes, la Fair Future Foundation garantit **que les droits à l'image** des enfants sont pleinement respectés, tout en préservant leur dignité et leur intégrité personnelle.

Conclusion

La Fair Future Foundation reconnaît que les enfants **sont les acteurs de demain** dans les communautés rurales que nous aidons aujourd'hui. Nous nous engageons fermement à **protéger, respecter** et **promouvoir** leur bien-être et leurs droits, dans toutes nos actions et à tous les niveaux de nos projets.

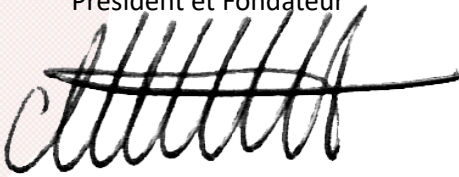
Les enfants doivent grandir dans des environnements **où ils sont en sécurité**, où leur dignité **est respectée**, et où ils peuvent s'épanouir pleinement. Nous veillerons à ce que tous les membres de notre organisation et nos partenaires locaux **adhèrent strictement** à cette politique pour le bien des enfants que nous servons.

Ce texte reflète les valeurs fondamentales de la Fair Future Foundation en matière de protection de l'enfance et garantit une approche cohérente et respectueuse dans tous nos projets.

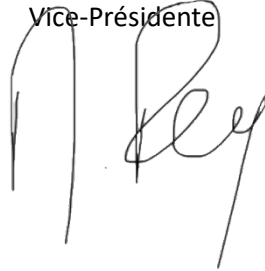
Le Vaud, le 9 Septembre 2024

Le Conseil de Fondation de Fair Future Foundation

Alexandre **Wettstein**
Président et Fondateur



Michèle **REY**
Vice-Présidente



Elisa Marie **Wettstein**
Comptable, secrétaire



Chloé **Dubrit**
Membre du Conseil – Bureau Suisse



Maxime **Capelli**
Membre du Conseil – Bureau Suisse



15th FAIR FUTURE
ANNIVERSARY